



CONDITIONS D'ABONNEMENT.

\$1.00 par année

—OU—

75 CENTIMS CHACUN

—PAR—

25—ABONNEMENTS—25

PAYÉS D'AVANCE.

ANNONCES :

ON TRAITÉ DE GRÉ A GRÉ

—AVEC—

L'ADMINISTRATION

POUR

L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

Vol 2

St-Hyacinthe, 14 Avril 1892

No. 8

UNION ST-JOSEPH

ASSEMBLÉE SEMESTRIELLE

Dimanche 10 Avril 1892.

Présidence de B. O. Béland, écrivain, président.

Ouverture de la séance par la prière.

Après lecture, M. Jos. Benoit propose que le dernier rapport soit approuvé. Secondé par M. Eusèbe Bourgeois et agréé.

Rapport financier pour le semestre finissant le 1 avril 1892. Recettes à St-Hyacinthe

Octobre 1891.....	627.65
Novembre ".....	770.75
Décembre ".....	567.68
Janvier 1892.....	546.30
Février 1892.....	456.33
Mars 1892.....	535.27

\$ 3,503.98

Ce montant total de la recette divisé en "reçu des membres à St-Hyacinthe" et "et reçu des succursales," fait :

REÇU DES SUCCURSALES

Acton Vale.....	165.00
St-Ephrem Upton.....	162.54
Roxton Falls.....	145.00
St-Damase.....	119.20
St-Pie.....	119.00
St-Hugues.....	118.95
Marieville.....	108.30
St-Jean-Baptiste... ..	105.00
Ste Rosalie.....	86.00
Ste Madeleine.....	67.29
Ange-Gardien.....	57.00
St-Charles.....	51.35
Laprésentation.....	38.55
St-Marcel.....	36.40
St-Simon.....	32.93
St-Denis.....	30.00
St-Dominique.....	23.20

Ensemble..... 1465.71

Réparti comme suit :

Octobre 1891.....	334.15
Novembre 1891... ..	349.63
Décembre 1891.....	166.58
Janvier 1892.....	222.05
Février 1892.....	126.78
Mars 1892.....	266.52

Ensemble..... \$1465.71

Reçu des membres à St-Hyacinthe

Octobre 1891.....	293.50
Novembre 1891... ..	421.12
Décembre 1891... ..	401.10
Janvier 1892.....	324.25
Février 1892.....	329.55
Mars 1892.....	268.75

2038.27

Recette totale..... \$3503.98

Dépense à St-Hyacinthe

Aux malades.....	\$1,222.75
Aux héritiers :	
J. H. Choquette.....	500.00
J. Beaugard.....	300.00
A. Phaneuf.....	89.50
E. Guillet (avance).....	50.00
T. Amiot [avance].....	3.00
Salaire.....	75.00
Examen d'aspirants.....	63.00
Divers.....	79.36
Impressions.....	129.42
Papeterie.....	15.88
Envoyé à Succursales :	
St-Dominique.....	40.00
St-Théodore.....	70.00
Laprésentation.....	20.00
Décès épouse.....	50.00
Insignes.....	37.50
Remis à aspirant.....	75

\$2,746.16

Par mois :

Octobre.....	\$ 497.03
Novembre.....	353.06
Décembre.....	273.24
Janvier.....	321.75
Février.....	268.88
Mars.....	1,032.20

\$2,746.16

En caisse :

Réserve mens. 1 oct. 1891..	\$ 989.06
Recette du semestre.....	3,503.98

Ensemble.....	\$4,493.04
Dépense du semestre.....	2,746.16

Reste en caisse..... 1,746.88

Surplus à St-Hyacinthe..... 771.82

Total en caisse :

Par prêt.....	\$5,000.00
Réserve mensuelle.....	1,740.88
St-Hugues.....	29.90
St-Simon.....	28.28
Acton-Vale.....	28.00
St-Jean-Baptiste.....	26.37
Ange-Gardien.....	25.66

Marieville.....	25.00
St-Théodore d'Acton.....	22.49
St-Dominique.....	20.80
Ste-Madeleine.....	20.05
St-Denis.....	19.64
Roxton-Falls.....	18.35
St-Pie.....	4.83
Ste-Rosalie.....	4.59
St-Damase.....	4.26
St-Ephrem d'Upton.....	0.00

Total.....\$7,019.31

Sur proposition de M. J. H. Morin, secondé par M. J. C. Rouleau, il est résolu que ces divers rapports soient approuvés.

Lecture est ensuite donnée de la motion Decelles et de son amendement tels que publiés par l'Echo du 31 mars.

Le moteur explique que sa motion a pour but de consentir, pour un an à dater de ce jour, un marché proposé par M. J. B. Lalime, président de la Société de publication, l'Echo ; que, à l'expiration de cette année, l'Union St-Joseph par une majorité quelconque et comme pour l'adoption d'icelle, pourra déterminer autrement les rapports à être fournis à ses membres et limiter à un chiffre moindre ou plus élevé, le montant de la cotisation nécessaire pour l'acquisition des dépenses extraordinaires d'administration alors d'urgence.

Le Président, considérant cette déclaration du moteur ;

Considérant que, aux termes d'icelle déclaration, sa proposition a pour but de conclure un marché temporaire avec la société de publication du journal l'Echo ;

Considérant que la cotisation maintenant demandée en rapport avec ce marché et pour le paiement des dépenses extraordinaires d'administration telles que celles devenues nécessaires pour la visite des succursales et pour l'augmentation de l'indemnité au secrétaire-trésorier général, peut varier suivant le temps et les circonstances et que, partant, cette cotisation sera sujette, chaque année ou après un certain nombre d'années, à variation suivant que susdit ;

Considérant, que dans tous les cas précédents analogues, une majorité quelconque a décidé l'imposition de cotisations périodiques et pendant un temps déterminé, comme celles

nécessaires à l'acquisition d'un local pour les réunions ; pour la célébration, chaque année, de la fête patronale ; pour les achats de bannière, d'insignes, etc ;

Considérant enfin que, aux termes de la constitution et des règlements, la proportion susdite, malgré les objections soulevées quant à la rédaction d'icelle, n'est que l'exécution d'une résolution autorisant certaines dépenses extraordinaires d'administration en la manière prévue par un règlement depuis longtemps en vigueur.

Pour ces causes, déclare que la motion Decelles sera déclarée votée ou refusé par une majorité quelconque.

Et l'on procède à prendre le scrutin qui donne le résultat suivant :

Pour la motion.....	65
Pour l'amendement.....	113
Pour la motion (succursales).....	222
Pour l'amendement.....	27

Total pour motion..... 287

Total pour amendement..... 140

Majorité..... 147

En conséquence, la motion Decelles est déclarée emportée sur la division susdite.

Réflexions sur le nombre des membres qui sortent chaque année des Sociétés de Secours Mutuel

Les tableaux publiés à la suite du rapport fait annuellement ou chaque semestre par la plupart des Sociétés de Secours mutuel, renferment tous un chiffre sur lequel il est bien permis d'arrêter sa pensée avec tristesse et dont il importe de rechercher au plus tôt les causes en même temps que les moyens de le diminuer.

Ce chiffre est celui qui indique le nombre de Sociétaires arriérés dans le paiement de leurs obligations envers la société et de ceux sortis durant l'année.

Dans notre Union St-Joseph, la proportion de ceux de ses membres arriérés au point d'être passibles d'expulsion est à peine, jusqu'ici, de un sur cent membres parfaitement en règle ou endettés de bien peu ; malgré que l'administration ait sévèrement et n'ait pas sévi depuis long-